

Economic Community
Of West African States



Communauté Economique
Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

WEST AFRICAN POWER POOL
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN
General Secretariat / Secrétariat Général

MODIFICATIF N°3
A LA
DEMANDE DE PROPOSITIONS
POUR

Services de consultants :
ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET DE 2IEME
INTERCONNEXION ELECTRIQUE
COTE D'IVOIRE - BURKINA FASO

Ref. DP No: 001/MCC-WAPP/DP/CI-BF/2021

Financement: Millennium Challenge Corporation (MCC)

Emis le : 2 septembre 2021

MODIFICATIF N° 3

Conformément aux Clauses 13.1 et 13.2 de la *Section 2 (Instructions aux Consultants et Fiche des Données Particulières)* de la Demande de Propositions (DP), le présent Modificatif N° 3 porte sur les Clauses ci-dessous de la DP émise le 2 juillet 2021. Les modifications sont effectives à la date d'émission en date du **2 septembre 2021**, comme indiquée ci-dessous.

Sauf changements express par le présent Modificatif ainsi que les Modificatifs N° 1 et N°2 émis respectivement le 4 août 2021 et le 18 août 2021, tous les autres termes et conditions de la DP - émise le 2 juillet 2021- restent inchangés et demeurent en vigueur conformément à leurs termes.

➤ **Clause 21.1 /Section 2-IC des Données Particulières est modifiée comme suit :**

21.1	<p>Les critères, les sous-critères et le système de points utilisés pour l'évaluation des Propositions techniques sont comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>La méthode de sélection du Consultant est fondée sur la qualité et le coût.</i> ✓ <i>Le score technique minimum requis pour la qualification est de 80 points sur 100.</i> ✓ <i>Un poids de 80% sera attribué à la proposition technique et 20% à la proposition financière.</i> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;"><i>Critères, sous-critères et pondérations pour l'évaluation des propositions techniques</i></th> </tr> <tr> <th style="width: 80%;">Critères et sous-critères</th> <th style="width: 20%;">Points Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Critère 1 : Capacité organisationnelle et Expérience du Consultant</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Le Consultant doit disposer d'une capacité organisationnelle et d'expérience avérée dans l'exécution de projets de nature et de complexité similaires.</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Deux références ou plus dans l'exécution de projets d'interconnexion de réseaux de transport d'électricité avec des tensions supérieures ou égales à 220 kV, au cours des dix dernières années de préférence en Afrique subsaharienne. </td> <td style="text-align: center; vertical-align: top;">10</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Deux références ou plus en Études Environnementale et Sociale de projets supérieures ou égales à 220 kV au cours des dix dernières années. </td> <td style="text-align: center; vertical-align: top;">6</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Deux références ou plus dans l'élaboration de Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) au cours des dix dernières années. </td> <td style="text-align: center; vertical-align: top;">4</td> </tr> <tr> <td>Total des points pour le Critère 1</td> <td style="text-align: center;">20</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Critère 2 : Méthodologie et Plan de travail</td> </tr> </tbody> </table>	<i>Critères, sous-critères et pondérations pour l'évaluation des propositions techniques</i>		Critères et sous-critères	Points Maximum	Critère 1 : Capacité organisationnelle et Expérience du Consultant		Le Consultant doit disposer d'une capacité organisationnelle et d'expérience avérée dans l'exécution de projets de nature et de complexité similaires.		<ul style="list-style-type: none"> • Deux références ou plus dans l'exécution de projets d'interconnexion de réseaux de transport d'électricité avec des tensions supérieures ou égales à 220 kV, au cours des dix dernières années de préférence en Afrique subsaharienne. 	10	<ul style="list-style-type: none"> • Deux références ou plus en Études Environnementale et Sociale de projets supérieures ou égales à 220 kV au cours des dix dernières années. 	6	<ul style="list-style-type: none"> • Deux références ou plus dans l'élaboration de Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) au cours des dix dernières années. 	4	Total des points pour le Critère 1	20	Critère 2 : Méthodologie et Plan de travail	
<i>Critères, sous-critères et pondérations pour l'évaluation des propositions techniques</i>																			
Critères et sous-critères	Points Maximum																		
Critère 1 : Capacité organisationnelle et Expérience du Consultant																			
Le Consultant doit disposer d'une capacité organisationnelle et d'expérience avérée dans l'exécution de projets de nature et de complexité similaires.																			
<ul style="list-style-type: none"> • Deux références ou plus dans l'exécution de projets d'interconnexion de réseaux de transport d'électricité avec des tensions supérieures ou égales à 220 kV, au cours des dix dernières années de préférence en Afrique subsaharienne. 	10																		
<ul style="list-style-type: none"> • Deux références ou plus en Études Environnementale et Sociale de projets supérieures ou égales à 220 kV au cours des dix dernières années. 	6																		
<ul style="list-style-type: none"> • Deux références ou plus dans l'élaboration de Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) au cours des dix dernières années. 	4																		
Total des points pour le Critère 1	20																		
Critère 2 : Méthodologie et Plan de travail																			

	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie : Le Consultant devra proposer une approche méthodologique claire, pertinente et couvrant tous les aspects de la mission. Il doit démontrer une bonne compréhension de la mission, la façon dont il exécutera avec succès les tâches requises, réalisera les livrables dans les délais et avec la qualité requise. 	20
<ul style="list-style-type: none"> • Plan de travail : Le plan de travail doit être détaillé, exhaustif et cohérent avec la méthodologie proposée pour l'atteinte des objectifs de la mission dans les délais impartis. Le plan de dotation du personnel doit définir clairement les tâches affectées à chaque membre du personnel proposé, les échéanciers et les lieux d'exécution. 	10	
Total des points pour le Critère 2	30	
Critère 3 : Personnel clé Adéquation du personnel clé proposé par rapport aux exigences de la Demande de Propositions en termes de qualification et d'expérience.		
<ul style="list-style-type: none"> • Directeur de projet 	8	
<ul style="list-style-type: none"> • Ingénieur en planification des moyens de production d'énergie électrique 	7	
<ul style="list-style-type: none"> • Ingénieur en planification des réseaux de transport d'énergie électrique 	7	
<ul style="list-style-type: none"> • Ingénieur spécialisé en lignes de transport HT 	6	
<ul style="list-style-type: none"> • Ingénieur spécialisé en conception de postes HT 	6	
<ul style="list-style-type: none"> • Spécialiste en environnement 	7	
<ul style="list-style-type: none"> • Spécialiste en réinstallation et sauvegarde sociale 	5	
<ul style="list-style-type: none"> • Expert financier en transaction de l'électricité 	4	
Pour chacun des postes du personnel clé, les points affectés ci-dessus seront répartis comme suit :		
<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de qualification, suivant les exigences des TdR 	30%	
<ul style="list-style-type: none"> • Expérience générale et expérience spécifique, telles qu'exigées dans les TdR 	60%	
<ul style="list-style-type: none"> • Expérience en Afrique subsaharienne 	10%	
Total des points pour le Critère 3	50	
Total des points pour les critères 1, 2 et 3	100	

[Fin]